



Renseignement sur une fraude à la caf

Par **Gomez nathalie**, le **01/08/2018** à **17:21**

Bonjour j ai un contrôle caf jeudi à mon domicile ou je dois fournir beaucoup de papier jusque là c est bon par contre un soucis je perçois une pension pour mes filles depuis 2003 que je n es bien sûr pas déclarer à la caf ma question c est combien d année en arrière peuvent ils remonter et ce que j en cours merci de votre réponse cordialement

Par **Visiteur**, le **01/08/2018** à **18:12**

Bonsoir
En général 2 ans, sauf si il y a fraude.

Par **youris**, le **01/08/2018** à **18:37**

bonjour,
en cas de fraude ou de fausses déclarations de votre part, la Caf dispose d'un délai de 5 ans pour en obtenir la restitution.
la Caf a la possibilité de sanctionner les fraudes commises par le biais de pénalités financières proportionnelles à la gravité de la fraude (de 294,60 € à 2 356,80 €).
Lorsque la preuve est faite qu'une fausse déclaration revêt un caractère frauduleux, la Caf porte plainte auprès du Procureur de la République.
salutations